

Bureau du vérificatrice générale – Audit de la connectivité des régions rurales et éloignées

Plan d'action détaillé du CRTC

Numéro du rapport de référence	Recommandation du Bureau du vérificateur général (BVG)	Réponse du CRTC	Résultat final attendu	Achèvement prévu	Principaux jalons
25.	<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> établir des méthodes uniformes que les fournisseurs de services de télécommunication devront utiliser pour présenter l'information sur la connectivité mobile; vérifier les données sur la connectivité mobile fournies par les fournisseurs de services de télécommunication 	<p>Recommandation acceptée. Le décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunication, ordonne au CRTC à élaborer et à mettre en œuvre une approche normalisée et robuste pour faire état de la couverture mobile sans fil. Le CRTC évaluera la meilleure façon d'assurer l'uniformité des rapports et la validation des données au cours de la prochaine année.</p>	<p>Les Canadiens disposeront d'informations claires et précises sur la couverture mobile.</p> <p>Les fournisseurs de services de télécommunication communiqueront au CRTC des données fondées sur des normes cohérentes et vérifiables.</p> <p>Le CRTC collaborera avec ISDE pour s'assurer que les travaux se complètent mutuellement en vue d'atteindre ces résultats.</p>	Hiver 2025	<ul style="list-style-type: none"> Le CRTC mènera une étude interne sur les normes internationales relatives à la couverture mobile. (printemps et été 2023) Le CRTC collaborera avec ISDE afin de collecter les données les plus récentes sur la couverture des réseaux mobiles sans fil, sur la base des normes existantes. (printemps et été 2023) Le CRTC va commander une étude indépendante afin d'envisager de nouvelles normes de couverture pour le Canada. (automne 2023) Le CRTC prévoit de lancer une consultation publique auprès des parties prenantes afin d'établir de nouvelles normes en matière de production de rapports. (printemps 2024) Le CRTC appliquera les nouvelles normes dans le cadre de son sondage annuel sur les télécommunications. (Hiver 2025)
31.	Le CRTC devrait régulièrement recueillir des données sur	Recommandation acceptée. Le CRTC note que cette recommandation reflète une	Les Canadiens disposeront d'informations plus	Automne 2024	<ul style="list-style-type: none"> Le CRTC et ISDE achèveront le recrutement pour la phase 3 du projet Mesure de la large bande au

Numéro du rapport de référence	Recommandation du Bureau du vérificateur général (BVG)	Réponse du CRTC	Résultat final attendu	Achèvement prévu	Principaux jalons
	<p>d'autres aspects de la qualité de la connectivité, en plus de la vitesse, auprès des fournisseurs de services de télécommunication, et vérifier ces données.</p>	<p>intention similaire à celle énoncée dans le décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunication. Le CRTC améliorera ses activités de mesure, notamment en effectuant des essais sur le matériel pour mesurer la qualité de la connectivité (vitesse, perte de paquets, gigue et latence) par l'intermédiaire d'un entrepreneur indépendant en 2023, et en élargissant les données dont dispose le CRTC sur la qualité de la connectivité par la collecte directe de données ou par des sources de mesure indépendantes.</p>	<p>détaillées sur les services à large bande.</p>		<p>Canada (MLBC) qui vise les services fixes sans fil à large bande. La prochaine phase annuelle du projet MLBC pourra comprendre un suréchantillonnage dans les communautés autochtones. (printemps 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CRTC lancera un appel à propositions pour l'acquisition d'ensembles de données d'essai basés sur des logiciels pour les services mobiles et fixes à large bande. (été 2023) • Le CRTC prévoit commencer les essais de matériel dans le cadre de la phase 3 du projet MLBC et obtenir l'accès aux ensembles de données des essais de logiciels en cours. (automne 2023) • Le CRTC prévoit lancer une instance publique pour mettre en place des protections des consommateurs qui augmentent la transparence des informations tarifaires et des caractéristiques des plans de service, ce qui pourrait impliquer, entre autres, l'obligation d'un « label de qualité des consommateurs large bande ». (Hiver 2024) • Le CRTC publiera des données sur les essais de logiciels et de matériel. (printemps 2024)

Numéro du rapport de référence	Recommandation du Bureau du vérificateur général (BVG)	Réponse du CRTC	Résultat final attendu	Achèvement prévu	Principaux jalons
					<ul style="list-style-type: none"> Le CRTC prendra sa décision concernant les protections des consommateurs qui augmentent la transparence des informations sur les prix et les caractéristiques des plans de service. (automne 2024)
36.	<p>ISDE et le CRTC devraient recenser, recueillir et analyser des données, dont les données sur le revenu des ménages, pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif en matière d'accès abordable de la stratégie canadienne pour la connectivité afin d'appuyer l'amélioration de la connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les collectivités autochtones</p>	<p>Recommandation acceptée. Le Fonds pour la large bande du CRTC appuie des projets qui améliorent les services Internet et mobiles dans les régions rurales et éloignées, à des taux comparables à ceux des services offerts dans les centres urbains. Le décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunication souligne également l'importance d'un accès abordable à des services de télécommunication de haute qualité dans toutes les régions du Canada, y compris les régions rurales. À compter de 2023, le CRTC s'efforcera d'augmenter les données qu'il recueille et partage avec ISDE, afin que les deux parties puissent mesurer le succès par rapport aux objectifs de plusieurs initiatives, y compris le Fonds pour la large bande du CRTC, et aux objectifs d'abordabilité de la stratégie de connectivité du Canada.</p>	<p>Les données sur les prix et l'accessibilité de la large bande et de la téléphonie mobile seront mises à la disposition des Canadiens et seront utilisées pour informer les processus réglementaires du CRTC, y compris l'examen du Fonds pour la large bande.</p> <p>Le CRTC collaborera avec ISDE pour s'assurer que les travaux se complètent mutuellement en vue d'atteindre ce résultat.</p>	Automne 2024	<ul style="list-style-type: none"> Le CRTC lancera sa première étude d'opinion publique, qui comprendra des questions sur la tarification et qui sera menée deux fois par an à l'avenir. Le CRTC procédera à un suréchantillonnage des communautés autochtones afin de garantir des données de meilleure qualité. (printemps 2023) Le CRTC obtiendra de nouvelles données de Statistique Canada sur les dépenses en télécommunications, qui seront publiées dans le cadre de ses Rapports sur le marché des communications et qui éclaireront les instances réglementaires au sujet des tendances et de l'accessibilité financière. (été 2023) Le CRTC prévoit lancer une instance publique pour mettre en place des protections des consommateurs qui augmentent la transparence des informations tarifaires et des caractéristiques des plans de service, ce qui pourrait impliquer, entre autres, l'obligation d'un « label de qualité des consommateurs large bande ». (Hiver 2024)

Numéro du rapport de référence	Recommandation du Bureau du vérificateur général (BVG)	Réponse du CRTC	Résultat final attendu	Achèvement prévu	Principaux jalons
					<ul style="list-style-type: none"> Le CRTC prendra sa décision concernant les protections des consommateurs qui augmentent la transparence des informations sur les prix et les caractéristiques des plans de service. (automne 2024)
53.	<p>Le CRTC devrait accroître la rapidité de ses processus d'examen et d'approbation des demandes de financement présentées au titre du Fonds pour la large bande afin d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité. Le CRTC devrait aussi informer les demandeurs en temps opportun lorsque leurs propositions de projet sont mises en suspens, jugées irrecevables ou non retenues.</p>	<p>Recommandation acceptée. Le CRTC entreprendra sous peu un examen de la politique plus large qui sollicitera les commentaires du public sur une vaste gamme de sujets, y compris les améliorations potentielles au processus de demande et les considérations relatives à la notification aux demandeurs. L'examen de la politique devrait être lancé d'ici mars 2023 et se terminera probablement par la publication d'une politique réglementaire révisée en 2024.</p>	<p>Les processus de demande et d'approbation du Fonds pour la large bande du CRTC seront améliorés et accélérés.</p>	<p>Été 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'examen de la politique du Fonds pour la large bande du CRTC a été lancé le 23 mars 2023 (https://crtc.gc.ca/fra/consultation/broadband.htm). Dans le cadre de cet examen de la politique, le CRTC tiendra compte des commentaires du public et des enseignements qu'il a tirés des deux derniers appels à demandes, afin d'optimiser et d'accélérer le déploiement du financement des services Internet et mobiles à large bande dans l'ensemble du pays. Le CRTC acceptera les interventions dans le cadre de l'instance jusqu'au 21 juillet 2023 et, après les suivis nécessaires et l'analyse du dossier, le CRTC publiera une politique révisée dès que possible en 2024. Compte tenu du besoin urgent de poursuivre le financement pendant que l'examen de la politique du Fonds pour la large bande est en

Numéro du rapport de référence	Recommandation du Bureau du vérificateur général (BVG)	Réponse du CRTC	Résultat final attendu	Achèvement prévu	Principaux jalons
					<p>cours, le CRTC a lancé un troisième appel à demandes le 30 novembre 2022, qui se terminera le 16 mai 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CRTC publiera ses décisions en matière de financement dans le cadre du troisième appel, alors que l'examen de la politique générale est en cours.